



# Kippour

## 5782

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18:05	19:21
Paris	19:45	20:49
Marseille	19:30	20:30
Lyon	19:34	20:35
Strasbourg	19:24	20:27

**N° 253**

Pour recevoir  
Shalshélet News  
par mail chaque semaine  
ou pour dédicacer un feuillet :  
[shalshélet.news@gmail.com](mailto:shalshélet.news@gmail.com)

### La souffrance de l'âme ?

Le jour de Kippour, la Torah nous enjoint à jeûne, « une souffrance de l'âme » ? Elle aurait jeûner. Toutefois, le langage employé par la Torah est étonnant. Voici l'expression répétée à plusieurs reprises par la Torah au sujet du jeûne : « ce sera un repos pour vous et vous ferez souffrir vos âmes » (Vayikra 16,31). « Mais le 10eme jour du mois de Tichri, ce sera le Yom Kippour (jour du pardon), il sera appelé 'saint' pour vous, vous ferez souffrir vos âmes » (Vayikra 23,27). « Le 10eme jour du 7eme mois... vous ferez souffrir vos âmes » (Bamidbar 29,7). On peut évidemment se poser la question suivante : lorsqu'on jeûne, nous faisons souffrir notre corps et nous faisons beaucoup de bien à notre âme, qui se sépare momentanément du matériel. Pourquoi la Torah appelle donc ce

dû l'appeler « une souffrance du corps » ! Il est possible de répondre de la manière suivante : L'âme est évidemment jouissive lors du jeûne, tout d'abord par la Mitsva accomplie, mais aussi de par le détachement du matériel, proposé par ce jeûne, toutefois, le corps souffre lorsqu'il jeûne. Ainsi, un corps affamé, fatigué et affaibli ne peut donner le meilleur de lui-même pour faire correctement les Mitsvot du jour. Bien que dans l'absolu, l'âme sort gagnante de ce jeûne, puisqu'il apportera une grande réparation et pardonnera les fautes, mais il inflige également une souffrance indirecte à l'âme, causée par la faiblesse du corps, ne permettant pas de faire les Mitsvot de manière optimale.

**Moché Uzan**

### Haftara et Jeûnes

Cette année encore, si la venue du Messie n'en décide pas autrement, nous aurons l'occasion, au cours de la prière de Kippour, d'interrompre momentanément nos supplications afin de nous acquitter de notre devoir, consistant à lire plusieurs passages de la Torah. Nous lirons ainsi le matin, avant la prière de Moussaf, le début de la Parashat A'haré Mot, découpé en six montées (sept si c'est Chabbat), concernant le service du Cohen Gadol le jour de Kippour. Une septième personne lira ensuite le passage relatif aux sacrifices qui étaient offerts en ce jour avant d'entamer la Haftara. Mais contrairement à un Yom Tov classique, nous avons également l'habitude de rouvrir le Séfer Torah à Minha. Et s'il s'agit toujours de la Parachat A'haré Mot, il est question cette fois des relations interdites. Seules trois personnes monteront à la Torah et le dernier se chargera de lire la fameuse Haftara de Yona. Cette tradition interpelle. En effet, il est déjà assez rare que nous sortions le Séfer Torah à Minha, seuls Chabbat et les jours de jeûnes sont concernés. Or, même à ces occasions, aucune Haftara n'est de rigueur (sauf pour nos frères Ashkénazim mais nous reviendrons plus tard sur ce point) ! Alors comment se fait-il que nous lisions une deuxième Haftara le jour de Kippour ?

Pour répondre à cette question, nous devons impérativement revenir sur les origines de la lecture de la Torah. Pour la majorité des dédicataires, il s'agit d'une institution rabbinique, et ce, bien que la Guémara (Mégouila 31a) base cet enseignement sur le

verset : « Moché parla aux enfants d'Israël [au sujet] des fêtes de l'Eternel » (Vayikra 23,44). Nos Sages voient ici une allusion à l'obligation de sortir le Séfer Torah les jours de fêtes, et même le jour de Chabbat selon certains. Néanmoins, si l'on en croit les écrits d'un autre passage du Talmud (Baba Kama 82a), plusieurs prophètes, ayant vécu à l'époque de Moché, estimèrent que le peuple ne pouvait passer plus de deux jours sans Torah. Raison pour laquelle ils instituèrent une lecture le lundi, jeudi et Chabbat matin. De cette façon, ils incitaient leurs frères à approfondir les passages qu'ils avaient lus, et leur permettaient ainsi d'être versés dans l'étude de la Torah. A priori, il en est de même pour les jours de fêtes. Nos Sages veulent que nous comprenions l'enjeu de chaque Yom Tov, ce qui passe nécessairement par l'étude, d'où la lecture du Séfer Torah.



Mais qu'en est-il du samedi après-midi ? Cette fois encore, la Guémara se charge de répondre : il s'agit en réalité d'une Takana (décret) d'Ezra en faveur des « Yochevei Keranot ». Rachi explique qu'on parle ici des petits commerçants, harassés par leur besogne, qui n'avaient pas le temps d'écouter la lecture du jour de prière. D'autres commentateurs soutiennent qu'Ezra souhaitait occuper ceux

qui étaient désœuvrés. Mais on le voit bien, toutes ces raisons semblent inappropriées pour Kippour. Nous devons donc plutôt chercher du côté des jeûnes.

Jusqu'à ce jour, votre fidèle serviteur n'a toujours pas trouvé de source exacte concernant cette coutume, à l'exception des paroles de Rav Solovetchik (trouvé sur internet (filtré bien entendu)) : selon lui, nos Sages instituèrent deux lectures les jours de jeûnes, une le matin et une à Minha, afin de nous éveiller au repentir. Cet éclairage a le mérite d'expliquer au passage, pourquoi nous lisons en ces jours, la Paracha de la faute du veau d'or et non les malédictions de Bé'hokotai comme le prône le Talmud (Mégouila 31a). Mais plus important encore, nous pouvons à présent répondre à la question posée plus haut : le matin de Kippour, il est fort possible que la lecture fut instituée par nos Sages au même titre que celles des jours de fêtes, hypothèse corroborée par le sujet choisi (pour les autres fêtes, nous lisons également un passage en rapport avec le service du Yom Tov). Quant à Minha, qui est l'un des moments les plus propices de ce jour selon de nombreux commentateurs, il y a fort à parier que nos Sages souhaitaient sensibiliser le public au repentir, d'où une autre lecture concernant un des interdits les plus répandus, la débauche (Rachi dans Mégouila 31a). Et contrairement aux autres jours de jeûne, il est formellement interdit de travailler à Kippour. De ce fait, l'ajout de la Haftara n'accable pas les fidèles qui n'ont d'ailleurs rien de mieux à faire en ce jour de prière.

**Yéhiel Allouche**

## Un sacrifice à notre place

Un des grands moments du service de Kippour, c'est l'envoi du bouc émissaire de la montagne. Son jumeau était approché par le Cohen Gadol en personne, son sang était aspergé dans le Kodech Hakodachim.

Il est très étonnant de voir que le bouc qui est approché par le Cohen Gadol, pardonne uniquement la faute de celui qui est entré dans le Beth Hamikdash en étant impur. Quant au second bouc, qui est jeté de la montagne, c'est lui qui permet le pardon des fautes de tout le peuple juif. Il serait pourtant plus logique de dire, que le sacrifice que le Cohen Gadol offre lui-même au Beth Hamikdash, permette le pardon aux juifs de leurs fautes !

Rav Zalman Sorotskin répond au nom de rav Volkin que tout le but d'un sacrifice, c'est de permettre à celui qui emmène l'animal, de voir tout ce qu'il « subit ». Ainsi, la personne

se dit que tout ce qui arrive à la bête, devrait lui arriver. En voyant cela, l'individu va faire téchouva.



Revenons à nos « moutons » : lorsqu'on voit le Cohen Gadol prendre le bouc, s'en occuper personnellement, asperger son sang dans le Kodech Hakodachim, on se dit que nul n'est éternel dans ce monde. Si on doit disparaître de ce monde, le mieux serait que ce soit comme ce bouc, qui a au moins le mérite de finir dans la sainteté du Beth Hamikdash.

Mais lorsqu'on voit le bouc émissaire qu'on

éloigne de la ville, et qu'on jette par-dessus la montagne, qui se démembrerait entièrement, cette mort, ne crée aucun envieux. N'importe qui tremblerait rien qu'à l'idée de s'imaginer à la place de ce bouc. A ce moment-là, la personne va faire téchouva. Du fait que ce soit ce bouc qui ramène les gens à la téchouva et à un retour vers Hachem, c'est lui qui porte toutes les fautes du peuple juif dans sa dégringolade. De ce fait, son jumeau qui entre dans le Beth Hamikdash permet uniquement l'expiation de l'entrée au Temple en état d'impureté.

*Que nous puissions très bientôt mériter de pouvoir assister à l'accomplissement du service de Yom Kippour par le Cohen Gadol, avec la construction du Beth Hamikdash. Amen !!!*

**Eliahou Zana**



## La Question de Rav Zilberstein

Dimitri est un jeune russe. Avec récemment, se dirige chez le l'ouverture des frontières de Rav Zilberstein et lui demande l'URSS, il immigre en Israël, et s'il doit faire la Mila aujourd'hui cela même s'il ne se sent pas du au prix de devoir manger le tout concerné par ses origines l'endemain, ou bien est-il sainteté de cette terre fait qu'il de repousser afin de pouvoir jeûner ?

se retrouve un jour dans un Le Rav exposa la question à son séminaire, afin de se maître et beau-père, le Rav rapprocher de son Créateur. Il avance à grand pas et sujet de Chabat, il est écrit le commence à respecter le terme de "CHAMOR" (garder le Chabat) ainsi que le terme

Mais voilà qu'un jour, veille de "ZAKHOR" (se souvenir du Kippour, il découvre effrayé, Chabat).

qu'on ne lui a pas fait la Mila et De là, 'Hazal apprennent qu'il qu'il est donc Arel. est du devoir de l'homme de se Évidemment, il se dépêche soucier du repos du Chabat d'appeler le premier Mohel qu'il depuis mercredi, c'est-à-dire trouve, et lui demande qu'on fera attention depuis ce d'organiser de suite sa Brit Mila jour-là, de ne pas devoir pour ne pas accueillir ce jour si transgresser le Chabat lorsque saint avec cette tare là. Mais à celui-ci arrivera (par exemple, sa stupéfaction, le Mohel lui on évitera de prendre le bateau explique qu'il ne peut lui faire depuis mercredi, de peur de sa Mila dans l'immédiat, transgresser à cause de cela 3 puisqu'à cet âge, cela cause de jours plus tard Chabat dans un grandes souffrances. Ainsi, il cas de danger de mort, alors rentrerait dans Kippour avec le que normalement on aurait eu le statut d'un malade et ne le droit de le transgresser).

pourrait donc jeûner le Cependant, au sujet de Yom lendemain. Kippour, cette Halakha n'a pas Pour cela, il lui conseille de été dite. C'est pour cela qu'on patienter jusqu'après la fête enseignera à Avraham mais lui demande tout de d'organiser sa Mila le jour, sans même de poser la question à se soucier de ce qu'il en quelqu'un de compétent. adviendra de son jeûne le A peine le téléphone raccroché, lendemain.

Dimitri, renommé Avraham

**Haim Bellity**

## Question à Rav Brand

**À l'époque où il y avait un doute en dehors d'Israël concernant la date exacte des fêtes, les Juifs d'exil faisaient donc 2 jours de Yom Tov. Jusqu'à aujourd'hui nous gardons ce minhag.**

**Mais pour Kippour, même en dehors d'Israël nous ne faisons qu'un jour de Yom Tov. Doit-on en déduire qu'à l'époque aussi ils ne faisaient qu'un jour? Et si oui, doit-on comprendre qu'il arrivait des fois où ils le faisaient le « mauvais » jour (par exemple le 9 au lieu du 10) pendant que leurs frères d'Israël, le faisaient eux le bon jour (le lendemain par exemple) ?**

En principe, on ne jeûnait qu'un jour, en s'appuyant sur la tradition, que le mois d'Eloul ne voyait pratiquement jamais de 30ème jour. Certains rabbanim comme Rava jeûnait deux jours. Toutefois, étant donné qu'une partie du peuple serait en danger en jeûnant deux jours, le public s'appuyait sur la règle dite du « rov », de la majorité. Une fois exceptionnellement on y ajouta un jour, car le délégué devant l'annoncer en Babylonie tarda et n'arriva qu'à la fin du jour de Kippour, après que les juifs babyloniens eurent fini le jeûne. Il raconta que cette année-là, le tribunal avait ajouté un jour et qu'ils devaient donc enchaîner avec un second jour de jeûne. Rav Na'hman s'énerma contre ce délégué d'avoir fait cette annonce, car il craignait pour la santé des gens (Roch Hachana 21a).

Dans une certaine ville, Némorine, tout le monde jeûnait deux jours. Lorsque certains quittaient Erets Israël pour visiter cette ville, ils savaient qu'ils devraient faire comme tout le monde, mais ils craignaient de ne pas pouvoir tenir. Rabbi Yéhochoua ben Lévy leur assura qu'ils n'encourraient aucun danger. Rav 'Hissda disait en revanche, qu'il valait mieux ne pas prendre de risque. Aussi, le père de Rav Chmouel bar Rav Itshak jeûna deux jours, il fit un malaise et il mourut (Yérouchalmi, Roch Hachana, 1, 4).



## Une occasion unique

Yom Kippour pointe enfin à l'horizon, "il n'est pas de jour aussi favorable au peuple juif que Yom Hakippourim" (Taanit 26b).

En ce jour éminemment saint, nous fêtons les retrouvailles entre chaque juif et notre Père Qui est dans le Ciel. Tout au long de l'année, les fautes commises génèrent une paroi voire une muraille qui nous sépare d'Hachem, le corps prend le dessus sur la Néchama qu'il est censé servir et fait écran entre celle-ci et Hachem.

Le jour de Kippour, Hachem agit tel un mikvé mis à la disposition de quiconque a fait téchouva, qui purifie chaque juif et répare en profondeur les dégâts causés par nos fautes.

La muraille qui nous sépare de Lui s'effondre alors, le corps retrouvant sa juste place d'outil au service de la Néchama qui se reconnecte à sa Source.

C'est cela qui explique l'importance que revêt Ce jour dans la conscience collective, même auprès des membres les plus éloignés de notre Peuple ; chaque juif perçoit quelque chose qui le touche au plus profond de lui-même, et qui le repositionne dans l'enjeu de sa raison d'être. C'est également cela qui justifie la mitsva min haTorah de bien manger la veille de Kippour. La Torah nous prescrit cette mitsva en parlant de "jeûner" le 9 tichri pour nous ordonner de

manger en ce jour, comme les Sages nous l'enseignent par Tradition. Pourquoi la Torah s'exprime-t-elle ainsi ?

Nous savons que le salaire de la mitsva est toujours en fonction de l'effort fourni à la réalisation de cette mitsva. Or, manger demande moins d'effort que jeûner. Cependant Hachem a tenu à récompenser celui qui mangera bien la veille de Kippour, comme s'il avait fourni l'effort de jeûner.

Pourquoi cette exception ? Rabbénou Yona nous révèle qu'en réalisant cette mitsva, nous démontrons la joie que nous ressentons à l'arrivée du Jour de notre "nettoyage", nous fêtons nos retrouvailles prochaines avec le Créateur.

La Téfila occupe une place centrale en ce jour. Rabbénou Yona nous enseigne que celle-ci est essentielle pour atteindre cet ultime objectif.

Tout d'abord, on suppliera Hachem de nous aider à faire téchouva. L'une des étapes indispensables à la téchouva est la 'harata, le regret. Regretter sa faute, c'est ressentir une douleur telle, qu'on est pris d'un souhait ardent de ne jamais l'avoir commise.

Supposons qu'une personne jette son ticket de loto et apprend par la suite qu'il s'agissait du billet gagnant, il est facile d'imaginer le malaise qu'elle éprouvera, et la volonté acharnée qu'elle exprimera de remonter dans le temps

pour épargner le précieux sésame.

Le Ramban nous affirme que celui qui a commis une avéra devrait ressentir des remords d'une intensité infiniment supérieure. On se doit de réaliser qu'enfreindre la volonté d'Hachem, c'est trahir Celui à qui on doit tout, c'est détourner les outils qu'Il nous a confiés pour Le servir (parole, ouïe, vue, capacité motrice...), c'est faillir à notre mission sacrée, à notre raison d'être. Le constat d'un tel échec devrait susciter en nous des larmes et un torrent d'amertume sans équivoque. Plus la douleur ressentie est forte, et plus le pardon est puissant. Mais si tel n'est pas le cas, il faut Le prier de nous aider à surmonter notre indifférence en réalisant la gravité de nos actes eu égard à Sa grandeur.

Il se peut, dit Rabbénou Yona, qu'Hachem consente à nous pardonner et renonce à nous punir, mais qu'Il préfère garder Ses distances avec nous et choisisse de ne pas renouveler l'amour et l'affection qu'Il nous vouait avant la faute. On Le suppliera donc de pardonner et de restaurer les liens qui nous unissaient à Lui comme si nous n'avions jamais failli.

Quiconque pardonne à son prochain sans nourrir la moindre rancune méritera d'être totalement blanchi par Hachem, mesure pour mesure.

**Mikhael Uzan**



## Construire sa Soucca



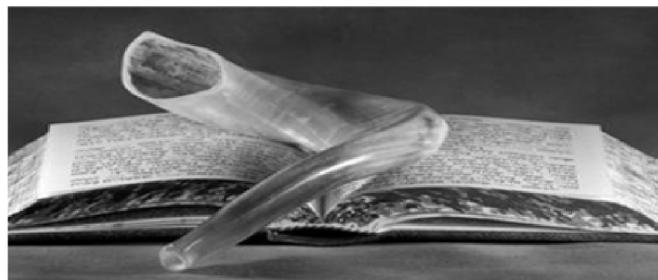
**1)** Les cloisons de la soucca peuvent être constituées de n'importe quelle matière (fer/bois ...) à condition qu'elles résistent au vent. Par contre, on évitera d'utiliser des voiles ou tissus comme cloison. Si on dispose seulement de tissus, on pourra alors mettre 4 fils autour des 3 parois de la soucca, de manière à ce qu'il n'y ait pas plus de 24cm entre chaque fil (le 4ème fil sera distant d'au moins 80 cm du sol).

**2)** Pour le skakh, on ne pourra pas utiliser du métal/plastique/nylon... puisque ces matières ne proviennent pas de la terre. Toutefois, il sera autorisé de faire un skakh avec des bambous (ou autres plantes) reliés avec des fils de coton. On pourra aussi l'attacher avec du nylon ou du plastique afin d'empêcher le skakh de s'envoler. Cependant, celui qui n'utilise que du fil de lin ou de palmier est digne de louanges [H.O].

**3)** En ce qui concerne le "maamid" (soutien sur lequel on pose le skakh), selon le strict Din, il est tout à fait autorisé de faire reposer le skakh sur des piliers en fer ou en métal. [Choul'han Aroukh 630,13]. Il reste préférable, de poser dessus du bois sur lequel on fera reposer le skakh. [H.O]

**4)** Les décorations telles que les guirlandes ne doivent pas descendre plus bas que 32cm en-dessous du skakh (à postériori, la soucca reste cachée).

**David Cohen**



## A voix haute ou à voix basse ?

A partir de l'entrée de kippour, dès Arvit, nous disons "Baroukh Chem Kévod Malkhouth..." à voix haute, car nous sommes comme des anges. Mais immédiatement à la fin de Kippour, dès Arvit nous disons de nouveau le passouk de "Baroukh Chem..." à voix basse.

Dans les livres de Moussar, il est ramené la question suivante : la logique aurait voulu l'inverse, c'est-à-dire qu'à Arvit de l'entrée de kippour, nous fassions Baroukh Chem... à voix basse et à Arvit de la sortie de kippour Baroukh Chem... à voix haute. Car, à priori, on ressemble plus à un ange à la sortie de kippour plutôt qu'à l'entrée. En effet, la veille de kippour on a une Mitsva de manger, on entre donc dans kippour le ventre bien rempli. A la sortie par contre, cela fait plus d'une journée que l'on n'a pas mangé; on ressemblerait plus à un ange à ce moment-là !

La réponse est que justement, comme on a bien mangé la veille de kippour, en faisant Arvit, on n'a plus faim. On ne pense donc pas à manger et nos pensées sont réservées à la téfila et à la téchouva. On ressemble ainsi à un ange. Par contre, à la fin du jeûne, ayant très faim, on pense fortement à ce que l'on va manger. On ne ressemble donc plus à un ange.

Nous apprenons de là un grand principe: un homme se situe là où ses pensées se trouvent...

**Mordekhai Zerbib**

## Rébus



# Comprendre sa Tefila



## Le Vidouï

- 1) Nous ne mentionnons pas ici de fautes précises mais seulement les grandes lignes, car pour faire une Téchouva en profondeur, il faut remonter à la racine du mal.
- 2) Chacun peut ajouter ce qu'il juge important.
- 3) 2 éléments pour vivre son vidouï :
  - Avoir conscience combien la faute abime.
  - Avoir confiance que la kapara de Kippour nous donne la possibilité de réparer.

<b>Achamnou</b>	Nous sommes coupables.	<b>Marinou dévarékha</b>	Nous n'avons pas écouté Tes paroles.
<b>Bagadnou</b>	Nous avons trahi la confiance d'Hachem.	<b>Niatsnou</b>	Nous avons provoqué la colère divine.
<b>Gazalnou</b>	Nous avons volé (y compris des valeurs telles que le sommeil ou le temps).	<b>Sararnou</b>	Nous avons dévié du chemin d'Hachem.
<b>Dibarnou dofi vélachon ara</b>	Nous avons dit des reproches et de la médisance.	<b>Avinou</b>	Nous avons fauté volontairement par Taava (désir).
<b>Héévinou</b>	Nous avons fait fauter les autres.	<b>Pachanou</b>	Nous nous sommes rebellés.
<b>Véirchanou</b>	Nous avons incité les autres à être méchants.	<b>Pagamnou</b>	Nous avons abîmé.
<b>Zadnou</b>	Nous avons fauté intentionnellement.	<b>Tsararnou</b>	Nous avons opprimé l'autre.
<b>'Hamassnou</b>	Nous avons forcé l'autre à nous vendre quelque chose contre son gré.	<b>Tsiarnou av vaèm</b>	Nous avons fait souffrir nos parents.
<b>Tafalnou chékèr oumirma</b>	Nous avons multiplié le mensonge (au point de le justifier).	<b>Kichinou orèf</b>	Nous nous sommes entêtés au lieu de tirer leçon.
<b>Ya'atsnou étsot raot ad èn 'hékèr</b>	Nous avons volontairement mal conseillé l'autre.	<b>Rachanou</b>	Nous nous sommes rendus racha.
<b>Kizavnou</b>	Nous avons menti (ou promis sachant pertinemment que l'on ne tiendra pas parole).	<b>Chi'hatnou</b>	Nous avons perverti le bien qui est en nous.
<b>Kaassnou</b>	Nous nous sommes mis en colère.	<b>Tiavnou</b>	Nous avons fait des Toevot (par ex: en consommant des aliments interdits).
<b>Latsnou</b>	Nous avons ridiculisé ou pris à la légère des choses importantes.	<b>Tainou vétiatanou</b>	Nous nous sommes égarés et nous avons trompé d'autres.
<b>Maradnou</b>	Nous nous sommes révoltés.		<b>Jérémy Uzan</b>

## Kel Melekh Yochev

**אֵל מֶלֶךְ יוֹשֵׁב עַל כִּסֵּא רַחֲמִים** : Hachem est un Roi d'une miséricorde sans égale, il passe de Son trône de rigueur à Son trône de miséricorde, au moment où Son peuple énonce les 13 attributs de miséricorde. C'est ce que Hachem apprend à Moché.

**וּמִתְנַהֵג בְּחַסְדוֹת** : Il se comporte favorablement avec nous, au-delà de nos mérites.

**מוֹחֵל עוֹנוֹת עַמּוֹ** : Il pardonne les fautes de Son peuple...

**מַעֲבִיר רֵאשׁוֹן רֵאשׁוֹן** : En faisant passer chaque faute comme étant la première.

Un père a toujours pitié de son fils lorsqu'il transgresse ses ordres pour la première fois. Hachem considère chacune de nos fautes comme étant les premières et les efface.

**מְרַבֵּה מַחִילָה לַחַטָּאִים** : Il multiplie la tolérance et le pardon envers les fauteurs involontaires.

**וְסָלְיָהָ לַפּוֹשְׁעִים** : et la rémission envers le fauteur volontaire.

**וְעוֹשֶׂה צְדָקוֹת עִם כָּל בִּשְׂר וְרוּחַ** : il agit en usant de gestes de bonté avec chaque créature ou âme.

**לֹא כְרַעַתְם לָהֶם גּוּמַל** : Ce n'est pas selon leur méchanceté qu'Il les rétribue.

**אֵל הוֹרְתָנוּ לומר מדות שלש עשרה** : Hachem, Tu nous as enseigné le principe des 13 attributs.

**זָכַר לָנוּ הַיּוֹם בְּרִית שְׁלֹש עֶשְׂרֵה** : Souviens-toi donc de l'alliance conclue au sujet des 13 attributs.

**כְּמוֹ שְׁהוֹדַעְתָּ לְעַנּוֹ מִקְדָּם** : Comme tu l'as fait savoir à l'humble (Moché Rabbénou) à l'époque.

**וְכֵן כְּתוּב בְּתוֹרָתְךָ** : Et comme il est écrit dans Ta Torah.

**וַיֵּרַד ה' בְּעַנְן וַיִּתְיַצֵּב עִמּוֹ שָׁם וַיְקַרָּא בְשֵׁם ה'** : Hachem descendit sur le nuage, Il s'est tenu avec Moché là-bas, il appela Hachem par Son nom.

**וְשָׁם נֶאֱמַר** : et là-bas, il fut dit...

## Le Vayaavor

Ce texte contient les 13 attributs de Miséricorde d'Hachem.

Pendant kippour nous le récitons 26 fois dans les Seli'hot. Quel est donc le sens de cette prière ?

La Guémara (Roch Hachana 17b) raconte qu'Hachem a dévoilé à Moché cette tefila et lui a dit : « Chaque fois que les bné Israël auront fauté, qu'ils fassent devant Moi ces 13 attributs de

bonté et Je les pardonnerai ».

Le Alchikh fait remarquer qu'il est écrit qu'ils « fassent » et non qu'ils « récitent ». Cela nous apprend que le Vayaavor prend tout son sens lorsque l'on cherche à imiter Hachem et à intégrer Ses qualités divines à notre propre comportement.

**Il est donc important de prononcer cette tefila lentement, avec ferveur tout en s'efforçant de penser au sens de chaque attribut.**

	ד'	<b>Hachem</b> : Dans Sa bonté, D. a pitié de l'homme avant la faute même s'Il sait qu'il va fauter.
	ד'	<b>Hachem</b> : Même si l'homme a fauté D. a pitié de lui s'il fait Téchouva.
1	אל	<b>El</b> : Hachem aide l'homme à ne pas vouloir fauter.
2	רחום	<b>Ra'houm</b> : Il ne punit pas d'un coup, Il échelonne la punition.
3	וחנון	<b>Vé'hanoun</b> : Il offre à l'homme la possibilité de faire Téchouva même s'il ne le mérite pas.
4	ארך	<b>Erekh</b> : Il ne punit pas immédiatement pour laisser à l'homme le temps de se repentir.
5	אפים	<b>Hapaïm</b> : Tant avec les tsadikim qu'avec les réchaïm.
6	ורב חסד	<b>Vérav 'hessed</b> : Il comble l'homme de bienfaits au delà de ce qu'il mérite.
7	ואמת	<b>Véémèt</b> : Il paye fidèlement toute bonne action.
8	נצר חסד	<b>Notser 'hessed</b> : Il se souvient des bontés que l'homme a fait,
9	לאלפים	<b>laalafim</b> : Jusqu'à 2000 générations.
10	נשא עון	<b>Nossé avone</b> : Il pardonne même au pécheur volontaire,
11	ופשע	<b>Vafécha</b> : Et même au rebelle,
12	וחטאה	<b>vé'hataa</b> : Et au pécheur involontaire.
13	ונקה	<b>Vénaké</b> : Il nettoie complètement la trace des fautes pour celui qui fait un repentir sincère.

(Sources : Guemara ; Rachi chemot 34,6 ; Ets Yosset)